



**LE RÉGIME D'IMPOSITION DES DIVIDENDES, INTÉRÊTS ET
REDEVANCES, SELON LA CONVENTION DE DOUBLE IMPOSITION
ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE, SUITE À L'AVENANT DU 22 JUILLET
1997**

AUTEUR:

Xavier Oberson

PUBLICATION:

RDAF 2000 (Partie II : Droit fiscal)

PAGE:

p. 163 ss